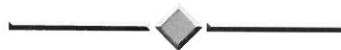


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 20 septembre 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21 (20 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13 (14 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

- AYANT DONNE POUVOIR : 8

Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)

Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)

Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N°2016-58 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE

Le Président rappelle la consultation lancée le 19 mai 2016 relative à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclable, composée de :

- une tranche ferme : études d'avant-projet
- une tranche conditionnelle 1 : réalisation des études de projet
- une tranche conditionnelle 2 : assistance à la passation de contrats de travaux

La date limite de réception des offres était le 8 juillet 2016.

A l'issue de la procédure, 8 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 8 juillet et 5 août 2016, et suite à l'analyse des offres, propose d'attribuer le marché à la société ARTELIA (38 130 Echirolles) pour un montant total de 44 765 € HT :

- tranche ferme : 18 565 € HT
- tranche conditionnelle 1 : 19 120 € HT
- tranche conditionnelle 2 : 7 080 € HT

Après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les pièces du marché, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

